

CHSCT-D de l'Allier

Compte rendu de la séance du 23 février 2015

Membres présents :

Représentants de l'Administration :

Monsieur Jean-René LOUVET - Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Allier

Représentants du personnel :

Titulaires :

Monsieur Vincent PRESUMEY, Professeur agrégé d'Histoire et de Géographie au Lycée Banville à Moulins - Représentant de la FSU

Madame Sandrine MONIER, PE à l'école maternelle Paul Lafargue à Montluçon - Représentante de la FSU

Madame Laure GEBEL, Adjoint Technique de Laboratoire au Lycée Jean Monnet à Yzeure - Représentante de la FSU

Monsieur Jérémie MAUREL, PE à l'école élémentaire de Louroux de Bouble - Représentant de la FSU

Monsieur Alain TAILLANDIER, SAENES au Lycée Paul Constans à Montluçon - Représentant de la FNEC FP FO

Madame Véronique MAILHAC, Infirmière au Collège Jean-Jacques Soulier à Montluçon - Représentante de l'UNSA

Suppléants :

Madame Véronique GRUMEAUX-TOURNAIRE, Adjoint Technique de Laboratoire au Lycée Albert Londres à Cusset - Représentante de la FSU

Monsieur Christophe MORLAT, PLP au Lycée Jean Monnet à Yzeure - Représentant de FNEC FP FO

Madame Emilie LAURENT, PE, brigade rattachée à l'école Georges Sand à Varennes s/Allier - Représentante de l'UNSA

Madame Mireille BURTIN, Gestionnaire Agent Comptable au Lycée Banville à Moulins - Représentante de l'UNSA.

Experts présents :

Madame Isabelle FRANCOISE, Chef de Division (Division des Affaires Générales et de la Réglementation) DSDEN de l'Allier
Madame Céline BONNET, SAENES (Division des Affaires Générales et de la Réglementation) DSDEN de l'Allier
Madame le Docteur Sylvie FAURON, Médecin de prévention au Rectorat
Monsieur Thierry COLOMBET, Conseiller de Prévention Départemental
Monsieur Clément DUCOUT, Assistant Social des Personnels de l'Allier

Membres excusés :

Madame Marylène BLONDEAU, Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Allier
Madame Delphine BALANSARD, Professeur d'EPS au Collège Lucien Colon de Lapalisse - Représentante titulaire de l'UNSA
Monsieur Christian PEYMAUD, Expert - Inspecteur Santé et Sécurité au Travail de l'Académie de Clermont-Ferrand

Monsieur le Directeur Académique ouvre la séance à 14 heures ; il informe et excuse Madame Blondeau qui, souffrante, ne peut être présente.

Il présente l'ordre du jour qui est le suivant :

- I Nouvel arrêté de composition du CHSCT-D / Règlement Intérieur
- II Approbation du PV du CHSCT-D du 27 mai 2014
- III Calendrier prévisionnel 2014/2015 des réunions du CHSCT-D
- IV Compte rendu de la visite conjointe des CHSCT du Conseil Général et de la DSDEN de l'Allier au Collège Anne de Beaujeu à Moulins
- V Problématique de visite des établissements : propositions par les organisations syndicales
- VI Assistants de prévention -DUEP
- VII PPMS
- VIII Médecine de prévention : modalités d'exercice de la médecine de prévention à l'égard des personnels administratifs du département
- IX Rapport d'activité du Médecin de Prévention
- X Rapport d'activité de l'ISST
- XI Questions diverses

Madame Monier demande à prendre la parole pour souligner les problèmes de remplacement en indiquant que Monsieur Maurel, ici présent, n'est pas remplacé. Elle rappelle pourtant l'engagement du DASEN sur ce point.

I Nouvel arrêté de composition du CHSCT-D / Règlement Intérieur

Monsieur Prémey informe les membres présents que Monsieur Juge est remplacé par Madame Juliette Grand, Professeur au Collège de Bourbon l'Archambault, représentante suppléante de la FSU. Cette modification dans la composition des membres du CHSCT-D entraîne un nouvel arrêté à compter du 23 février 2015.

Concernant le règlement intérieur, Madame Françoise fait part des modifications portant sur les articles 3, 11 et 18.

Monsieur Présumey soulève la question concernant le secrétariat en précisant que les membres ne se sont pas consultés pour choisir un membre au titre de l'année scolaire 2014/2015. D'un commun accord, les représentants du personnel demande au DASEN qu'il leur soit accordé un groupe de travail pour appréhender ces points afin de se prononcer lors du prochain CHSCT-D. Monsieur le Directeur Académique répond favorablement.

Madame Françoise indique que le règlement intérieur sera adressé par courriel à chacun des membres pour une ultime relecture avant approbation.

D'un commun accord, il est précisé néanmoins que Monsieur Taillandier reste pour cette séance l'interlocuteur de l'administration.

II Approbation du PV du CHSCT-D du 27 mai 2014

Des observations sont faites sur les points suivants qui appellent des corrections :

- en page 2, erreur portant sur l'affectation de Madame Laurent, nommée brigade rattachée à l'école Georges Sand à Varennes s/A depuis le 1^{er} septembre 2013 et non plus à Bessay et Chemilly
- en page 8, erreur portant sur le prénom de Monsieur Présumey, il faut lire Vincent au lieu d'Alain.

Monsieur le Directeur Académique précise aux membres que ces modifications seront apportées.

Madame Monier souligne qu'il conviendrait d'éviter l'envoi du PV pour relecture pendant les vacances scolaires.

Enfin, il est souhaité en début de PV de ne plus noter les membres excusés dans la mesure où les titulaires sont présents.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

III Calendrier prévisionnel 2014/2015 des réunions du CHSCT-D

Monsieur le Directeur Académique présente le calendrier prévisionnel ; celui-ci ne fait l'objet d'aucune observation.

Par ailleurs, il est convenu que lors de la dernière séance que tiendra le CHSCT-D au titre de l'année scolaire en cours, soit le 19 juin 2015, une projection sur le calendrier prévisionnel de l'année scolaire 2015/2016 soit élaborée.

IV Compte rendu de la visite conjointe des CHSCT du Conseil Général et de la DSDEN de l'Allier au Collège Anne de Beaujeu à Moulins

Monsieur Colombet commente la projection de la synthèse relative à la visite du Collège Anne de Beaujeu. (cf. document annexé).

Il s'ensuit les remarques suivantes :

- Madame Gebel et Monsieur Présumey regrettent le manque de formation des membres du CHSCT-D qui permettrait de mieux appréhender la visite en clarifiant leurs rôles (comment préparer une visite, comment procéder, droit d'intervention ou pas...)

- Il est précisé par un membre présent que Monsieur Peymaud a mis en place un temps de formation dans le Puy-de-Dôme dans le cadre du CHSCT-A, et que si nous le sollicitons, cette formation pourrait être reconduite dans le département de l'Allier ;
- Monsieur Prémey souhaite que le CHSCT-D soit informé des visites d'établissement menées par le CHSCT du Conseil Général et puisse s'y associer ;
- Monsieur le Directeur Académique lui répond qu'il faut attendre que l'exécutif du CHSCT-D soit installé ;
- Monsieur Taillandier rappelle que ces visites doivent répondre à de vraies problématiques et non pas ressembler à des « visites guidées » ;
- Monsieur Morlat évoque la situation de l'école Pierre Coulon à Vichy qui prévoit une visite à laquelle devrait être associés les membres du CHSCT-D ;
- Monsieur le Directeur Académique souligne qu'il conviendrait de procéder au recensement des visites et souhaite à ce titre que les représentants du personnel se réunissent et proposent une procédure.

VI Assistants de prévention - DUER

Monsieur Colombet commente la projection de la présentation du DUER mis en œuvre dans le premier degré. (cf. document annexé).

Cette présentation porte sur le constat, la mise en œuvre, le calendrier et l'enquête ; il précise que le document unique concerne l'ensemble des membres de l'équipe éducative de l'école ; il sera présenté en conseil d'école ; les mesures de prévention seront apportées par les collectivités locales et l'Education Nationale. Il rappelle le rôle des assistants de prévention, que sont les CP EPS des trois bassins.

Madame Monier souligne que la mise en place de ce dispositif est une bonne démarche mais souligne que c'est l'implication de toute l'équipe éducative (enseignants et non enseignants) en matière de prévention et non l'implication seule du directeur/ice de l'école.

Monsieur le Directeur Académique précise que le test va porter dans un premier sur les écoles à une classe du département et que le mode opératoire sera le même que pour les collèges, avec l'outil académique présenté aux Chefs d'établissement à Varennes s/A en 2013/2014

Madame Monier demande si du temps en plus sera délégué au CP EPS pour réaliser leurs nouvelles missions d'assistant de prévention.

Monsieur le Directeur Académique lui répond que non et qu'il faudra attendre la rentrée 2016 pour que peut-être des ETP spécifiques soient délégués.

Madame Monier souligne que les assistants de prévention ne sont pas connus des collègues enseignants et qu'il conviendrait d'établir une fiche recensant ces personnels ; Monsieur Colombet répond qu'une diffusion est prévue afin de répondre à la demande d'information.

A noter : une correction à apporter dans le document unique présenté dans le power-point : il faut lire « familles de risques » et non « à risques ».

VII PPMS

Monsieur Colombet fait le constat sur la situation du département :

Sur 362 écoles, 98% ont répondu à l'enquête recensant les PPMS ; 43% ont rédigé leur PPMS, le différentiel porte sur des PPMS rédigés non validés ou des PPMS rédigés validés.

Il rappelle le manque de liaison entre les communes et les enseignants et qu'il faut relancer une dynamique départementale pour que les directeurs d'école se réapproprient ce dossier. Il considère néanmoins qu'une réflexion préalable bien menée devrait permettre de positiver sur l'avancement de ce dossier.

Monsieur le Directeur Académique rappelle que le PPMS est important car il nous concerne tous.

Madame Monier suggère de dégager du temps sur celui de la concertation et de renouer des contacts avec les mairies pour optimiser ce dossier.

Monsieur le Directeur Académique rappelle qu'il faut d'une part, utiliser le document préfectoral qui vient d'être réactualisé début 2015 et d'autre part, aider les équipes à « entrer » dans le PPMS pour trouver des solutions.

Monsieur Maurel souligne qu'il faut trouver un outil pour aider les directeurs/rices à mettre en place le PPMS sinon nous nous exposons à ce que rien ne soit fait.

Monsieur Colombet rappelle les interventions de Monsieur Peynaud dans le cadre des stages aux nouveaux directeurs mais que certainement la durée de cette formation est trop courte.

Monsieur Maurel rappelle que les faisant fonction de directeurs ne sont pas informés et qu'il conviendrait de les associer à ce temps de formation.

Pour pallier ce manque, il est suggéré de dégager du temps éventuellement sur les heures d'AFE obligatoires.

VIII Médecine de prévention : modalités d'exercice de la médecine de prévention à l'égard des personnels administratifs du département

Monsieur Taillandier rappelle l'obligation réglementaire d'une visite médicale annuelle obligatoire pour tous les personnels et fait le constat qu'actuellement, les personnels administratifs sont écartés de ce dispositif. Il demande que soit mis en place des visites dans le département dès que possible et rappelle qu'il s'agit d'une demande forte.

Madame le Docteur Fauron rappelle la carence médicale évidente dans la fonction publique en médecin de prévention et que compte tenu du nombre d'agents, les priorités s'adressent d'abord au personnel enseignant. Toutefois un protocole sera mis en place en lien avec la DAGIR chargée de recenser les personnels, pour que des visites, concernant dans un premier temps les personnels administratifs affectés au sein de l'agglomération moulinoise, aient lieu, dans la mesure du possible, le deuxième mardi de chaque mois lorsque le Docteur Fauron se rend au Pavillon des Marronniers à Yzeure pour consulter localement.

Monsieur Pr sumey rappelle que la solution pour pallier l'absence de m decin de pr vention est la cr ation de postes ; il souligne combien la m decine de pr vention est n cessaire pour le bien des personnels et des  l ves.

IX Rapport d'activit  du M decin de Pr vention

Madame le Docteur Fauron commente la projection du power point relatif   son rapport d'activit  au titre de l'ann e 2013/2014.

X Rapport d'activit  de l'ISST

En l'absence de Monsieur Peymaud, le rapport d'activit  sera pr sent  lors du prochain CHSCT-D, soit le 20 mars prochain.

XI Questions diverses

Madame Monier interroge sur la mise en  uvre de l'accord national relatif aux risques psycho-sociaux dans le d partement.

Monsieur le Directeur Acad mique r pond que dans l'acad mie, le choix s'est port  sur les gestionnaires d'EPL, personnel particuli rement en souffrance. Un questionnaire leur a  t  adress  et une demi-journ e de formation leur a  t  propos e au Lyc e Jean Monnet   Yzeure.

Monsieur Pr sumey sugg re que soit pr vu un retour de cette enqu te aupr s des membres.

Madame Monier  voque le CHSCT-D du 7 mai 2013 portant notamment sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et s'interroge, un an apr s sa mise en  uvre sur l'impact au niveau des personnels.

Il est alors propos  qu'un groupe de travail se tienne en fin d'ann e scolaire afin de faire le point sur l'incidence des rythmes scolaires sur les personnels.

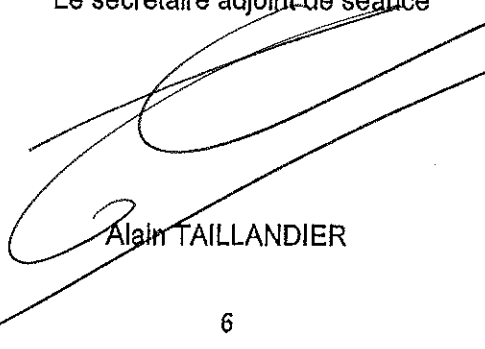
La s ance a  t  lev e   15H45.

La secr taire de s ance

Le secr taire adjoint de s ance

Le Directeur Acad mique


Isabelle FRANCOISE


Alain TAILLANDIER


Jean-Ben  LOUVET